

Règlement relatif au concours sur la rénovation énergétique

Dans le cadre du programme Épalinges Rénove, la Municipalité d'Épalinges organise un concours sur la rénovation du bâti. Elle souhaite mettre en valeur et rendre visible les projets de rénovation remarquables de bâtiments privés présentant une amélioration énergétique et recourant à des matériaux durables.



Critères d'attribution

Les critères suivants sont examinés pour l'attribution des prix du concours :

- a) Amélioration énergétique (25%) ;
- b) Réduction des émissions CO2 (25%) ;
- c) Part de matériaux durables de rénovation (25%) ;
- d) Qualité architecturale (matériaux et intégration) (15%) ;
- e) Valorisation du bien par une modification ou extension, si éligible (5%) ;
- f) Végétalisation de la toiture, si éligible (5%).

Participation

Tout propriétaire ou représentant du propriétaire peut participer au concours après s'être inscrit au programme Épalinges Rénove, le bâtiment devant être situé sur le territoire d'Épalinges. Le participant concourra dans sa catégorie, villas, immeuble en PPE ou immeuble locatif, pour chacune desquelles un prix sera attribué.

La participation au concours est entièrement gratuite.

Les membres du jury et les accompagnants ne sont pas admis à participer au concours.

Composition du jury

Le jury est composé de 7 membres et comprend :

- 2 membres de la Municipalité d'Épalinges ;
- 2 membres du Service de l'urbanisme, architecture, énergie et durabilité ;
- 3 membres de la Commission consultative sur l'énergie et de la durabilité.

Des experts « Energie et bâtiment » peuvent être associés au jury, sans droit de vote.

Les meilleurs projets seront évalués à l'issue des ateliers du programme Épalinges Rénove.

Règlement relatif au concours sur la rénovation énergétique

Prix

Le concours est financé par la Commune d'Épalinges via le fonds pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la durabilité (FEED).

Le concours est doté d'un montant plafond de 15'000 CHF pour récompenser les meilleurs projets de chacune des trois catégories Villas, PPE et Locatifs en offrant un accompagnement d'Assistant à maîtrise d'ouvrage en énergie AMOén de la phase d'avant-projet à la réception des travaux (sous conditions).

Le prix consiste à une aide financière permettant la prise en charge du solde des coûts de réalisation d'un accompagnement par un AMOén, après déduction des subventions existantes cantonales et communales, et aux conditions suivantes : plafond pour chaque catégorie respectivement de 2'000 CHF, 6'000 CHF, 7'000 CHF. Le propriétaire assumera dans un premier temps la totalité des frais de l'accompagnement AMOén et percevra ensuite les subsides cantonal, communal et le présent prix.

Présentation du dossier

Les candidat(e)s s'inscrivent au concours lors de l'inscription au programme Épalinges Rénove et soumettent à l'issue des ateliers du programme Épalinges Rénove, un dossier de rénovation, comprenant la description du projet, le CECB Plus, la variante d'assainissement retenue, les plans, l'estimatif des coûts des travaux et l'offre de l'AMOén.

Les lauréats s'engagent à réaliser leur projet conformément aux objectifs fixés lors de l'étude préliminaire et/ou d'avant-projet. A défaut, la possibilité d'une réduction, voir d'une suppression, du droit à l'aide financière du présent concours sera examinée par le service de l'urbanisme, architecture, énergie et durabilité.

Les dossiers peuvent être envoyés :

- par email à l'adresse energie@epalinges.ch
- par courrier à l'adresse :

Commune d'Épalinges
Service de l'urbanisme, architecture, énergie et durabilité,
Place de la Croix-Blanche 1
1066 Épalinges

Suivi des lauréat(e)s du concours

Les 3 lauréat(e)s du concours acceptent qu'un article présentant leur projet de réalisation soit publié dans le journal le Palinzard.

Conditions de participation

La participation au concours implique l'acceptation de l'ensemble des conditions fixées dans le présent règlement et celles du programme Épalinges Rénove.

Les décisions prises sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Délais

L'inscription au concours est à réaliser lors de l'inscription au programme Épalinges Rénove au plus tard le 30 juin 2025.

L'évaluation des projets par le jury aura lieu entre les mois de mars et mai 2026.

En vigueur à partir du 26 mai 2025.